



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 02 décembre 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication-CNC

.....

CNW, 8 janvier 2009 - Catherine Swift présente les recommandations prébudgétaires de la FCEI à Jim Flaherty, ministre des Finances, au nom des PME

Catherine Swift, présidente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), présentera les priorités de ses 105 000 membres à Jim Flaherty, ministre fédéral des Finances, lors de la table ronde qui aura lieu le 9 janvier prochain en prévision du budget de 2009.

La réunion se tiendra dans la salle Le Parc 3 du Le Parc Conference and Banquet Centre situé au 8432 Leslie Street à Thornhill, entre 8 h 30 et 13 h 30 environ.

Selon Mme Swift, comme les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle primordial dans la reprise économique du Canada, le gouvernement fédéral doit inclure dans son prochain budget, prévu pour le 27 janvier 2009, des mesures permettant de donner à ce secteur le coup de fouet dont il a besoin.

La FCEI exhorte Jim Flaherty à prendre en compte les recommandations suivantes :

- Eviter les déficits
- Réduire les dépenses
- Eviter les programmes d'aide coûteux
- Repenser le système de l'assurance-emploi (AE)
- Définir un plan à long terme visant à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers
- Viser à élaborer une politique économique élargie en faveur des PME et développer des moyens de faciliter la relève des petits entrepreneurs

"Nous espérons que le ministre et son gouvernement auront à coeur ces recommandations, indique Mme Swift, car le secteur des PME représente près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) du Canada." Mme Swift affirme que les mesures préconisées par la FCEI favoriseront la création d'emplois, entre autres, et permettront aux propriétaires de PME de réinvestir dans leurs entreprises les économies provenant de l'allégement du fardeau fiscal et réglementaire. "Il est dans l'intérêt de ce pays que le gouvernement fédéral tienne ses promesses préélectorales et propose un plan intégral qui permette de redresser l'économie, conclut Mme Swift. De telles réformes sont en effet essentielles afin d'exploiter l'avantage concurrentiel du Canada."

Renseignements: Source: Meghan Carrington au (416) 222-8022 pour organiser des entrevues avec Catherine Swift et/ou obtenir de plus amples renseignements.

Le Droit, 8 janvier 2009 - Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, laisse couler certaines informations ces jours-ci pour jauger la réaction des Canadiens à diverses initiatives qu'il pourrait inclure dans son prochain budget, lequel doit être déposé le 27 janvier prochain.

Ce budget sera crucial pour la survie du gouvernement conservateur. Il constitue la pièce maîtresse de son plan pour lutter contre la crise économique qui secoue la planète et à laquelle le Canada n'échappe pas. Ce budget devrait normalement corriger les bourdes commises dans l'énoncé économique de décembre dernier. Elles avaient tant irrité les partis d'opposition qu'ils ont formé une coalition qui, si elle devait tenir le coup, représenterait une majorité de votes à la Chambre des communes.

(Depuis, le Parti libéral du Canada a changé de chef, Stéphane Dion étant remplacé par un Michael Ignatieff qui a pris ses distances de la coalition. Aujourd'hui, M. Ignatieff, comme Gilles Duceppe, du Bloc québécois, disent qu'ils attendront de voir le budget Flaherty avant d'annoncer leur intention de voter pour ou contre.)

Les conservateurs ont mis du temps avant d'être convaincus que l'économie canadienne avait besoin d'un plan majeur de dépenses publiques. Par conviction profonde, les conservateurs ne sont pas chauds à l'idée d'une augmentation des dépenses de l'État ; ils préfèrent des gouvernements plus petits, moins interventionnistes, et croient en les forces du marché et dans le laissez faire économique. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre les interventions répétées de M. Flaherty en faveur d'une réduction des impôts. C'est un mantra conservateur qui vaut celui des néo-démocrates ; eux croient en l'efficacité d'un État régulateur des forces du marché. Ayant été élus lors des deux dernières élections fédérales, ce sont les solutions des conservateurs qui sont mises de l'avant.

C'est pourquoi M. Flaherty insiste toujours, lorsqu'il parle de son plan de relance pour l'économie canadienne, pour parler de réductions d'impôt en même temps qu'il reconnaît les pressions en faveur d'un programme d'infrastructures, par exemple.

Il est faux de prétendre, comme le soutient le ministre Flaherty, que l'important est de remettre de l'argent dans les poches des contribuables afin qu'ils le dépensent et qu'ils fassent, par leur action collective, redémarrer l'économie. Parce que les réductions d'impôt ne sont pas toutes pareilles. Mais le discours du ministre, à ce moment-ci, ne fait pas de différence. On lui reconnaîtra qu'il a raison d'entretenir un certain flou quant aux mesures précises qui seront incluses dans le budget.

La réduction de la TPS (Taxe sur les produits et services) a été un populaire artifice électoral mais les économistes ont massivement critiqué les conservateurs qui ont tari les ressources de l'État. Ces revenus que le fédéral n'a plus auraient pu servir aujourd'hui à stimuler l'économie. À moins que vous n'ayez fait un achat coûteux comme une automobile, les chances sont bonnes pour que la réduction de la TPS de 7 à 5 % vous ait souri, mais ne vous ait pas encouragé à dépenser davantage.

Idem pour les baisses d'impôts des contribuables, auxquelles songeraient les conservateurs : si c'est mieux que l'inverse, les baisses représentent d'ordinaire des sommes minuscules une fois saupoudrées à la grandeur du pays. À quoi bon une baisse d'impôt qui représente à peine le prix d'une tasse de café, ou d'un litre d'essence, par semaine ?

Si les Bleus veulent aider les Canadiens, il vaut mieux se concentrer sur des mesures ciblées. Comme alléger l'accès à l'assurance-emploi. Comme augmenter

les déductions de dépenses reliées au travail, comme l'achat d'outils et d'équipement, la formation professionnelle, etc. Elles peuvent cibler encore plus précisément certaines industries spécifiques - les ressources naturelles, par exemple. Ces travailleurs ont bien plus besoin d'aide ces mois-ci que ceux d'autres secteurs économiques. Il reste à voir si les conservateurs sont prêts à piler sur leurs principes et à reconnaître que l'État peut venir à la rescousse des travailleurs autrement qu'en disparaissant du portrait.

Pierre Jury

CNW, 8 janvier 2009 - Suggestions de l'Union des consommateurs pour le budget fédéral

Les baisses d'impôt ne profitent pas à une large tranche de la population, dont les revenus sont trop bas pour payer de l'impôt, et leur effet stimulant pour l'économie est loin d'être démontré. L'Union des consommateurs recommande donc au ministre des Finances du Canada de chercher d'autres stratégies budgétaires pour faire face à la crise financière.

Les allègements fiscaux prévus pour 2009 par le fédéral pour les particuliers et les entreprises totalisent déjà 31 milliards de dollars. Selon l'Union des consommateurs, plutôt que de se priver d'encore plus de revenus, le gouvernement devrait investir stratégiquement dans des secteurs structurants au plan de la main-d'oeuvre, de la lutte à la pauvreté et de l'amélioration de la qualité de l'environnement. Par exemple, des investissements en éducation, dans le logement social ou encore, dans le transport en commun auraient beaucoup plus d'effets que des baisses d'impôt pour stimuler l'économie, tout en améliorant de façon concrète l'environnement et la qualité de vie des citoyens, en particulier celle des populations plus vulnérables.

A ce dernier chapitre, alors que le chômage menace, il apparaît impératif que le gouvernement assouplisse les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi pour les ramener à ce qui existait avant 1996, année où le gouvernement de Jean Chrétien a changé les règles pour éponger ses déficits budgétaires sur le dos des chômeurs.

Renseignements: Charles Tanguay, Responsable des communications, (514) 521-6820

La Presse Canadienne, 7 janvier 2009 - Le budget fédéral prévoiera réductions fiscales et améliorations à l'AE

Pour faire face à la récession, le prochain budget fédéral prévoiera des réductions du fardeau fiscal, des améliorations à l'assurance-emploi et des mesures pour accroître l'accessibilité du crédit au Canada, a indiqué mardi le ministre des Finances, Jim Flaherty.

De passage à Montréal dans le cadre de sa tournée de consultations prébudgétaires, le ministre a donné l'impression de vouloir répondre à une partie des demandes des partis d'opposition, qui auront droit de vie ou de mort sur son budget, attendu le 27 janvier.

Au lendemain de sa rencontre avec les hauts dirigeants des grandes banques canadiennes, M. Flaherty a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail visant à "assurer une disponibilité adéquate du crédit". Le comité, composé de fonctionnaires fédéraux et de représentants des banques, fera le suivi sur la situation de concert avec le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney.

"Nous avons tous la responsabilité de nous assurer que le système financier fonctionne adéquatement afin de soutenir l'économie canadienne", a déclaré Jim Flaherty.

Le ministre a promis que son budget contiendrait des améliorations à l'assurance-emploi, dans le but notamment de faciliter l'accessibilité au régime et de favoriser le recyclage professionnel.

"Il y aura des gens qui perdront leur emploi et nous devons prendre des mesures pour amoindrir ce coup", a affirmé M. Flaherty, en assurant que le tout se ferait sans augmentation des primes versées par les travailleurs et leurs employeurs.

Le ministre a une fois de plus fait allusion, mardi, à des réductions fiscales, soulignant qu'il s'agissait là, à l'instar de l'accélération des investissements en infrastructure, d'une bonne façon de relancer l'économie.

"Nous devons considérer des diminutions additionnelles de taxes et d'impôts comme une autre façon de soutenir l'économie", a-t-il soutenu.

Ottawa ne veut pas se faire doubler par la future administration américaine de Barack Obama, qui jongle avec l'idée de réduire le fardeau fiscal des contribuables gagnant moins de 200 000 \$ US et d'offrir un crédit d'impôt d'un an pour les entreprises, à un coût oscillant entre 40 et 50 milliards \$ US.

Le député libéral John McCallum et son collègue bloquiste Jean-Yves Laforest ont bien accueilli l'intention des conservateurs d'améliorer l'assurance-emploi, même s'ils demeurent sceptiques.

"Si dans l'action, on retrouve des mesures que l'on a proposées (sur l'assurance-emploi), eh bien on pourra dire qu'on a eu gain de cause là-dessus, mais on n'en est pas encore là", a commenté M. Laforest au cours d'un entretien téléphonique.

"Je n'ai pas beaucoup confiance", a renchéri M. McCallum, en estimant que le gouvernement s'active dans le seul espoir d'éviter d'être renversé aux Communes.

Outre le renforcement de l'assurance-emploi, la coalition libérale-néo-démocrate appuyée par le Bloc québécois réclame des investissements dans le logement social, tout en laissant la porte ouverte à des réductions d'impôts.

Cela n'empêche pas M. Laforest de dénoncer le projet de Jim Flaherty de réduire le fardeau fiscal des contribuables.

"On voit qu'ils ont beaucoup beaucoup de difficulté à délaisser leur approche idéologique", a-t-il déploré. Pour lui, la prise du pouvoir par la coalition demeure la meilleure solution pour l'économie québécoise.

En ce qui a trait à l'assurance-emploi, le Bloc préconise le versement plus rapide des prestations (abolition de la première semaine du "délai de carence") et la diminution du nombre d'heures travaillées nécessaires pour avoir accès au régime. Le bureau de Jim Flaherty a refusé mardi de dévoiler la liste des personnes que le ministre rencontre au cours de ses consultations prébudgétaires, invoquant "le respect de la confidentialité".

LCN, 6 janvier 2009 - BUDGET FÉDÉRAL : Pour un programme fiscal alternatif

Le Centre canadien de politiques alternatives estime que les dépenses d'infrastructure sont un meilleur stimulant économique que les baisses d'impôts

auxquelles songe le ministre des Finances, Jim Flaherty, en vue du prochain budget du gouvernement canadien qui sera présenté à la fin de janvier.

Le programme de stimulation économique proposé par le centre prévoit des investissements de 32,9 milliards \$ sur une période d'un an, ce qui devrait permettre la création de 407 000 emplois au pays.

La moitié de l'enveloppe budgétaire spéciale serait dévolue aux infrastructures municipales, aux logements abordables, aux garderies et à l'enseignement postsecondaire.

Le programme fiscal alternatif suggère aussi un assouplissement des règles de l'assurance-emploi et des mesures pour réduire la pauvreté, notamment chez les aînés.

Par exemple, il est suggéré de prolonger à 50 semaines la période maximale de versement de prestations d'assurance-emploi.

D'autre part, un volet écologique, évalué à près de 6 milliards \$, serait consacré à préparer un avenir moins énergivore.

Le Centre canadien de politiques alternatives affirme que son programme économique empêcherait la chute du pouvoir d'achat des Canadiens.

Selon ses calculs, chaque dollar de stimulation produirait 1,50 \$ d'activité économique.

Le centre conclut que ses propositions budgétaires audacieuses et réalisables peuvent protéger le Canada contre la tempête économique mondiale et mettre en place les structures pour les prochaines générations.

Normand Rhéaume

Le Devoir, 7 janvier 2009 - Opinion : De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi... à l'assurance-entreprise: un véritable détournement

Le 11 décembre dernier, la Cour suprême du Canada a rendu une décision unanime dans l'affaire du «détournement» de la Caisse d'assurance-emploi, euphémisme utilisé depuis 1996 pour parler du régime canadien d'assurance-chômage.

Le jugement de la Cour dispose de deux prétentions. D'une part, elle en vient à la conclusion que la part grandissante des cotisations des travailleurs et des employeurs destinées aux mesures «actives» d'employabilité est légitime et correspond à l'évolution «naturelle» du régime d'assurance-emploi. D'autre part, la Cour conclut que les manoeuvres du gouvernement fédéral, qui ont consisté pour des années précises (2002- 2003 et 2005) à prélever les cotisations sans que l'affectation de celles-ci soit prévue par une délégation réglementaire appropriée, étaient inconstitutionnelles.

Dans son éditorial du 12 décembre dernier, Jean-Robert Sansfaçon se demande ce que diable la CSN et la FTQ sont allées chercher dans cette galère judiciaire. Je répondrai à cela sans réserve que les tribunaux constituent aussi, dans un régime démocratique, un lieu approprié pour crier son indignation. Et des motifs d'indignation, il n'en manque pas dans l'affaire du détournement de la Caisse d'assurance-emploi. Le juge Lebel, rendant jugement pour la Cour, l'a d'ailleurs très bien compris et a eu l'élégance de ne point s'offusquer du fait que l'on ait décidé de recourir aux tribunaux. À l'heure de la crise financière mondiale et des pertes d'emplois massives, de nouveaux motifs d'inquiétude s'ajoutent à l'indignation qui fut à la source de ce litige judiciaire.

L'évolution naturelle du régime d'assurance-chômage de 1940

Pour la Cour suprême du Canada comme pour la Cour d'appel du Québec, d'où émane la décision dont l'appel a été entendu, il semble naturel de remplacer un pourcentage significatif des prestations de chômage par des mesures actives d'emploi. Cette transformation téléguidée par le gouvernement fédéral durant la décennie 1990 était censée répondre aux changements dans l'économie et dans le marché du travail. Partant du principe que le régime canadien d'assurance-chômage est avant tout un régime destiné à répondre au risque social mutualisé de la perte temporaire de revenus, on peut se demander comment il est devenu naturel que la plus grande proportion des sommes dépensées au titre des mesures actives d'emploi échoie aux employeurs sous forme de subventions ou de suppléments aux salaires, ou encore de partenariats pour la création d'emplois ou d'une aide au travail indépendant. Appelons un chat... un chat. Les employeurs se régalent aujourd'hui, alors que précédemment, une portion significative des anciens programmes de dépannage économique financés par la même Caisse échouait dans les poches des travailleurs syndiqués touchés par une crise de l'emploi ou par une fermeture d'usine. Ces dépannages revêtaient diverses formes, dont des ententes de travail partagé ou des extensions de la période de prestations. Dans tous les cas de figure, les travailleurs et les travailleuses marginalisées et non syndiqués étaient et sont encore plus hors jeu.

La création d'une vision inclusive de la gestion du risque de chômage s'impose

La seule évolution souhaitable et naturelle du régime d'assurance-emploi qui nous apparaisse raisonnable consiste à développer une vision inclusive de la gestion du risque de chômage. Et il est urgent de requalifier ce risque hors du cadre rigide et opprimant de la Loi sur l'assurance-emploi. De risque temporaire qu'il était, le chômage est à vrai dire devenu le cauchemar de millions de travailleurs exposés à la précarité «à temps plein». Et l'encouragement des stratégies actives, dites aussi stratégies des portes tournantes (emploi temporaire -- nouveau programme -- nouvel emploi temporaire), n'a rien de naturel ni de souhaitable dans ce contexte. Bref, le régime actuel d'assurance-emploi ne répond ni aux besoins des chômeurs ni à ceux des travailleurs précaires.

Par ailleurs, l'argument qui consisterait à dire que le rapatriement total de la part des mesures actives d'assurance-emploi au Québec servirait mieux les travailleurs vulnérables a du plomb dans l'aile. Les stratégies québécoises déjà à l'oeuvre, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté, ne sont ni plus transparentes ni moins à l'avantage des employeurs que les stratégies fédérales actuelles.

À l'évidence, le véritable détournement dont il est ici question, sur le plan politique, consiste à avoir vidé de son sens le régime d'assurance-chômage au Canada. À l'heure où la grande entreprise industrielle canadienne crie au loup, il n'est pas banal de dénoncer ce détournement d'un régime d'assurance-chômage vers un régime nettement destiné à servir d'assurance-entreprise. Au rythme où vont les choses, les tribunaux trouveront sou peu non moins naturel que les employeurs soient identifiés comme les principaux bénéficiaires de ce régime.

Les mesures de protection sociale appartiennent aux citoyens, non aux citoyens corporatifs

On a célébré la semaine dernière le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, laquelle énonce le droit de toute personne et de sa famille à un revenu suffisant ainsi que celui à la sécurité en cas de chômage. Les individus les premiers bénéficiaires de ce droit, non les entreprises. Et à l'heure de la crise financière et économique globale, il n'est pas superflu de le rappeler, alors que le gouvernement met en concurrence les individus et les entreprises dans le contexte de ses politiques (encore assez floues, pour dire le moins) de redressement.

C'est donc avec indignation qu'il faut dénoncer le détournement de sens des régimes destinés à la protection économique des plus faibles. Et s'il faut pour ce faire immoler une vache sacrée tel le Régime d'assurance-emploi canadien, eh bien, faisons-le. Mais faisons-le dans le respect des droits de toutes les personnes, non

de manière détournée et au profit des employeurs. Car ces derniers n'ont pas encore démontré qu'en passant à la caisse, ils participent à la concrétisation des droits humains des plus vulnérables d'entre nous.

Des chantiers ont été amorcés timidement: le revenu de citoyenneté et le revenu minimum garanti, par exemple. Il est temps de leur redonner vie afin de favoriser une citoyenneté inclusive et d'éviter des guerres de catégories de travailleurs, guerre implicitement comprise dans la décision que la Cour suprême a rendue le 11 décembre dernier.

Me Lucie Lamarche, Chaire Gordon F. Henderson en droits de la personne, Université d'Ottawa, et professeure associée à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal

La Presse Canadienne, 29 décembre 2008 - Les baisses d'impôt seront éclipsées par une hausse des cotisations sociales

La Fédération canadienne des contribuables estime que la hausse des paiements de cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pension du Canada annulera pratiquement les maigres réductions d'impôt dont devraient profiter plusieurs Canadiens en 2009.

La fédération a indiqué que les travailleurs qui gagnent 42 800 \$ ou plus par année paieront l'année prochaine 90 \$ de plus en cotisations sociales.

Le regroupement a souligné qu'après des années de versements excédentaires de la part des travailleurs, les paiements de cotisations à l'assurance-emploi devraient être en baisse, et non en hausse.

En 2009, le taux des cotisations à l'assurance-emploi demeurera identique à celui de l'année 2008, au prix de 1,73 \$ par tranche de 100 \$ de revenus. Mais parce que le plafond de revenus assurables a été porté de 41 100 \$, en 2008, à 42 800 \$, en 2009, les travailleurs qui touchent le revenu maximum ou une rémunération plus élevée s'en trouveront à payer davantage.

Les cotisations au Régime de pension du Canada seront également plus élevées pour ces travailleurs, en 2009, même si le taux de paiement demeure inchangé.

Une bonne nouvelle pour la nouvelle année ? Les Canadiens âgés de 18 ans et plus

qui voudront investir leurs économies pourront déposer jusqu'à 5000 \$ par année, exempts d'impôt fédéral, dans un nouveau compte d'épargne libre d'impôt, à partir du 1er janvier.